

Séance du 29 août 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 29 août 2019, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Date d'affichage du 12 septembre 2019

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 6
- représentés : 0
- votants : 6

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente**Membres excusés :**

néant

Assistait également à la séance :M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services**DELIBERATION N°B044-08-2019****OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2019****LE BUREAU,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;**VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;**APPROUVE** sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 05 juillet 2019 ;**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B045-08-2019**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AUX COMMUNES D'ALTORF ET DE SCHIRMECK**

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 5211-1 et suivants, et L 5212-15 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

VU la délibération N°05-01-2018 du Comité Directeur en sa séance du 27 février 2018 relative à la participation à la construction de dalles pour les points d'apport volontaire ;

CONSIDERANT que les communes d'Altorf et de Schirmeck remplissent les conditions fixées par la délibération susvisée pour bénéficier du versement d'une participation pour la construction de la dalle ;

1° DECIDE d'attribuer :

- à la commune d'Altorf une subvention de 4 000,00 € pour la construction d'une dalle au niveau du parking de la maison du temps libre pour 8 conteneurs,
- à la commune de Schirmeck une subvention de 4 440,00 € pour la construction de trois dalles (deux aux ateliers municipaux et une faubourg Saint Sébastien) pour 9 conteneurs,

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B046-08-2019

OBJET : REMBOURSEMENT DE LA TEOM VERSEE POUR DES LOCAUX PROFESSIONNELS A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-10 et L 2333-78 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1521 ;

VU la délibération N°017-03-2016 du Comité Directeur en sa séance du 28 juin 2016 portant reconduction du principe des exonérations relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2017 selon les cas d'ouverture fixés au 1 de l'article 1521-III du CGI et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

VU la demande de remboursement déposée par Claude VETTER en date du 26 août 2019 pour la TEOM versée au titre de l'année 2017 pour les locaux situés au 2 rue de l'énergie à Griesheim ;

CONSIDERANT que l'exploitant des locaux susvisés a fait appel à une société privée pour l'élimination de ses déchets pour l'année 2017, remplissant ainsi les conditions fixées par la délibération N°017-03-2016 du Comité Directeur pour bénéficier d'une exonération de TEOM ;

DECIDE de procéder au remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères acquittée au titre de l'exercice 2017 dans les conditions suivantes :

1°DECIDE de résilier la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG67 et d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'association Alsace Santé au Travail - AST67.

2°AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention proposée par Alsace Santé au Travail - AST67.

3°INSCRIT les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillée dans la convention d'adhésion à l'association Alsace Santé au Travail - AST67.






Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 29 AOÛT 2019

DELIBERATIONS :

- B044-08-2019 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2019**
- B045-08-2019 : **ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AUX COMMUNES D'ALTORF ET DE SCHIRMECK**
- B046-08-2019 : **REMBOURSEMENT DE LA TEOM VERSEE POUR DES LOCAUX PROFESSIONNELS A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL**
- B047-08-2019 : **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DE L'ASSOCIATION ALSACE SANTE AU TRAVAIL - AST67**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	